

Projet kinésithérapie et soins de confort

Le kiné au sein de l'équipe éducative et médicale à 2 pôles d'intérêt :

1. Répondre aux attentes strictes et médicales prescrites par le médecin en charge du centre.
 - Observation du diagnostic posé
 - Mise en confiance du résident
 - Prise en charge des symptômes diagnostiqués

Actions :

- Massage et mobilisation
 - Rééducation musculaire
 - Renforcement musculaire
 - Assouplissement et décontraction
 - Relaxation et apaisement du stress
 - Rééducation respiratoire, ...
2. Répondre en direct à des besoins du résident qui ne sont pas sous le couvert d'une prescription médicale.

Grâce à une approche et des techniques qui lui sont propre, le kiné pourra porter aux résidents une attention sortant de la routine qui lui sera personnelle et répondant à des besoins spécifiques du moment.

- Troubles et douleurs occasionnelles
- Besoin d'écoute et d'attention spécifique
- Besoin de détente et de diminution du stress
- Canaliser l'anxiété
- Besoin d'être rassuré sur un ressenti physique ou moral, ...

Ce rôle peut se montrer très bénéfique pour le résident pour qui, il pourra de lui-même, ou orienté par l'équipe éducative, supprimer son ressenti, son mal être du moment.

Ne faisant pas partie à proprement parlé de l'équipe encadrante et de part sa position neutre dans leur cadre de vie, le kiné est à même de consacrer l'attention individuelle ou ponctuelle à la personne.

C'est un temps de réconfort et de valorisation du résident, axé sur le contact sensoriel et moteur.